

Les légumineuses dans les rotations bio

29 Novembre 2018



Séverine CHASTAING - Chambre d'agriculture Lot-et-Garonne
Anaïs LAMANTIA - FRAB Nouvelle-Aquitaine – Agrobio 47
Martine CAVAILLE – Interbio Nouvelle-Aquitaine

PROGRAMME

Présentation de l'exploitation de M. Ligneau

Devenir producteur bio : les règles de conversion et les aides

L'intérêt des légumineuses dans les rotations bio

Le marché des grandes cultures bio, zoom sur les protéagineux

Table ronde avec les opérateurs économiques

**FORTE DYNAMIQUE
DES CONVERSIONS EN
2017 ET 2018 :**

**LES ENGAGEMENTS
RÉALISÉS EN 2015 SONT
ARRIVÉS AU TERME DE
LEUR CONVERSION :
+17 % DE SURFACES
CERTIFIÉES BIO**

**POUR L'ENSEMBLE DES PRODUCTIONS, LA PART EN BIO
CONTINUE DE PROGRESSER ATTEIGNANT 6,5 % DE LA SAU
DES EXPLOITATIONS CULTIVÉES SELON LE MODE
BIOLOGIQUE EN 2017 SUR LA BASE DES STATISTIQUES
AGRESTE**

12 286 TRANSFORMATEURS

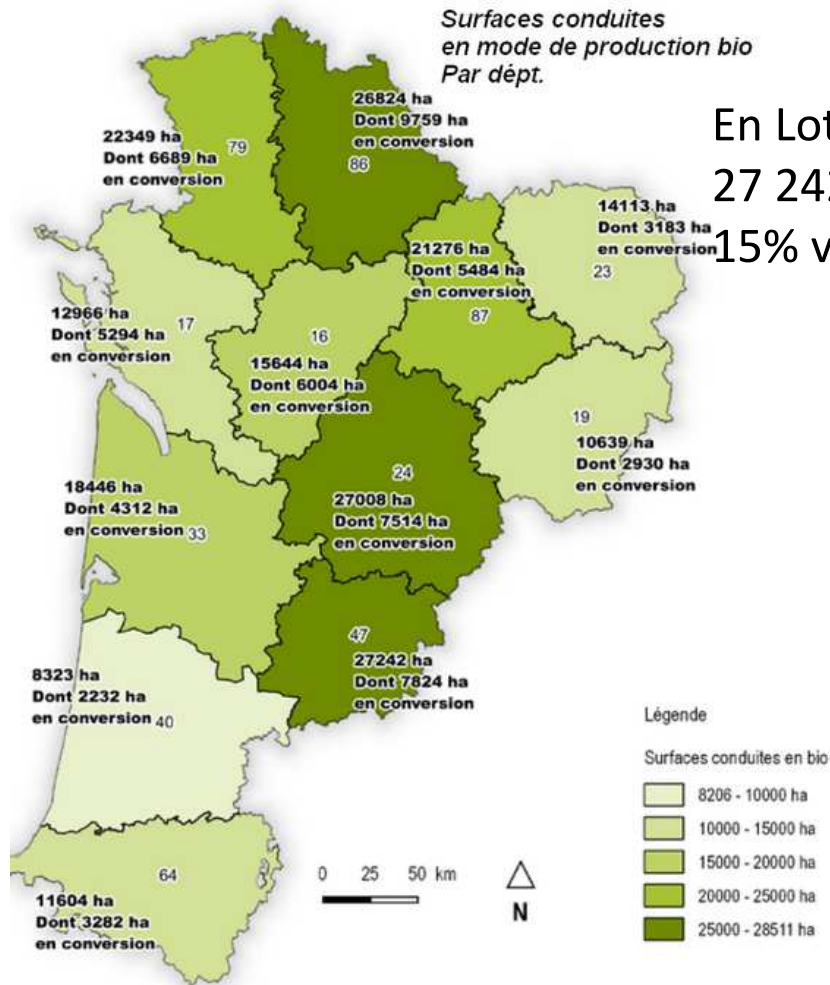
(+15,9 %)

4 783 DISTRIBUTEURS (+19,1 %)

284 IMPORTATEURS (+27,4 %)

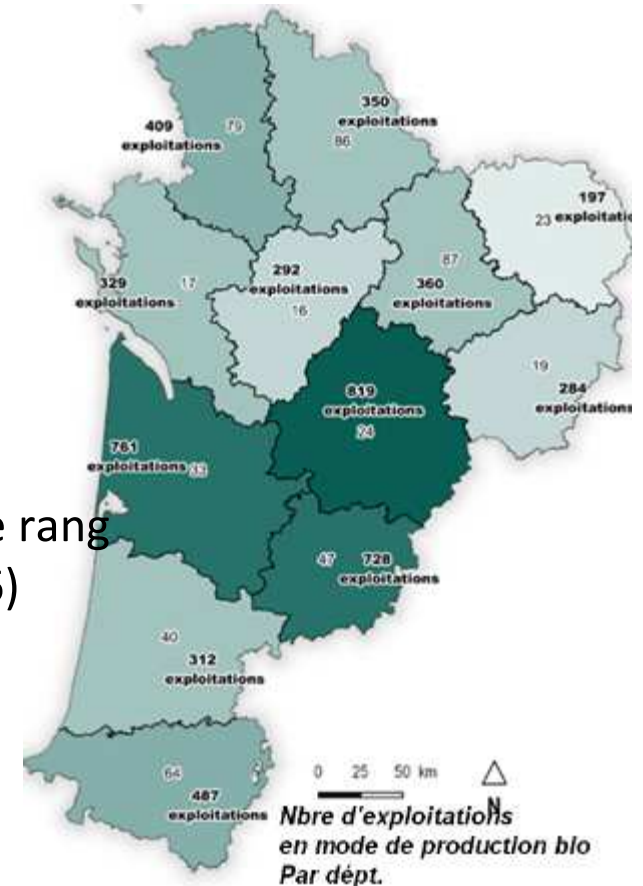
LA PRODUCTION BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

(AGENCE BIO 2017)



En Lot-et-Garonne :
27 242 ha (1er rang régional, +
15% vs. 2016 et 9,6% SAU)

En Lot-et-Garonne :
728 exploitations (3ème rang
régional, + 11% vs. 2016)
... et 830 exploitations
aujourd'hui!



SAU bio + conversion : 216 435 ha (3ème rang français, +15 % vs. 2016) dont 64 509 ha en conversion

- 5 328 exploitations (3ème rang français, +13% vs. 2016)
- 5,64% de bio dans la SAU régionale (8ème rang français, contre 4,9% en 2016)

GRANDES CULTURES

EVOLUTION DES CONVERSIONS

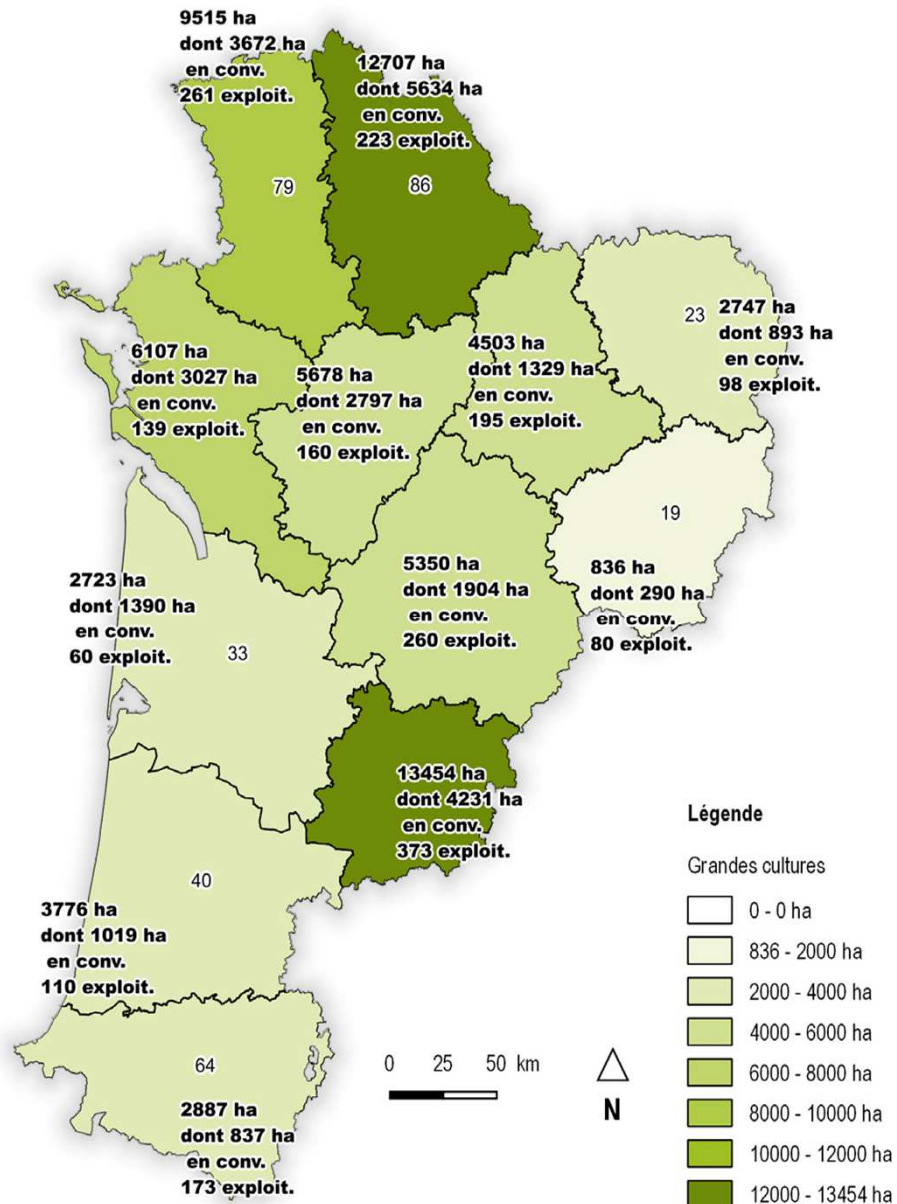
40% des fermes bio de NA (soit 2132 exploitations)

Evolution de +15% des surfaces entre 2016 et 2017 avec 70 282 ha.

70% des surfaces Grandes Cultures Bio sont occupées par des céréales, 18,8% par des oléagineux, 7,7% par des protéagineux et 3,5% par des légumes secs.

Si la totalité des surfaces de production a augmenté, ce sont les surfaces dédiées aux légumes secs qui enregistrent la plus forte hausse avec +53% par rapport à 2016. Ceci s'explique par la forte demande des marchés lentille verte et pois chiche notamment.

Lot-et-Garonne 1^{er} département : avec 13 454 ha et 373 fermes.



RÉGLEMENTATION

Productions végétales

FERTILITÉ :

- préservée et augmentée par la rotation comprenant les légumineuses et d'autres cultures d'engrais verts.
- épandage d'effluents d'élevage bio ou de matières organiques, de préférence compostés.
- engrais, effluents et amendements non bio peuvent être utilisés à condition qu'ils soient dans la liste concernée (Annexe I du règlement CE 889/2008).



RÉGLEMENTATION

Productions végétales

PROTECTION :

- L'annexe II du règlement CE 889/2008 liste les matières actives autorisées
- Il faut que les spécialités commerciales aient une AMM en France pour pouvoir être utilisées, toutes les matières actives de l'annexe II ne sont pas forcément utilisables en réalité !



MIXITÉ :

- Autorisée sur des variétés différentes et distinguables à l'œil nu à tout stade de production
- Unités de production & stockage non bio séparées.

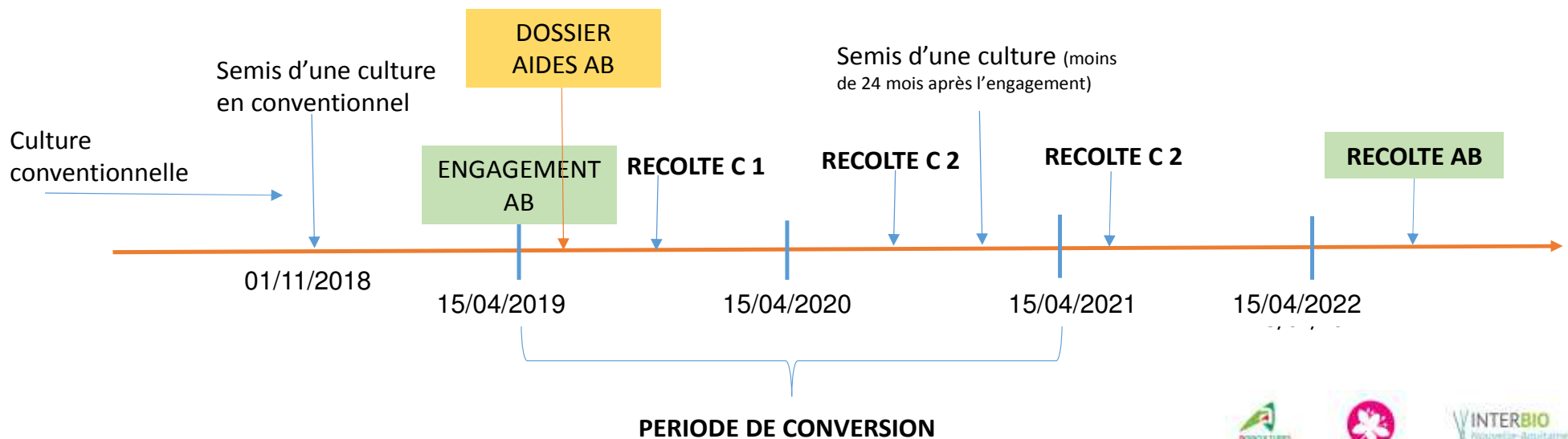
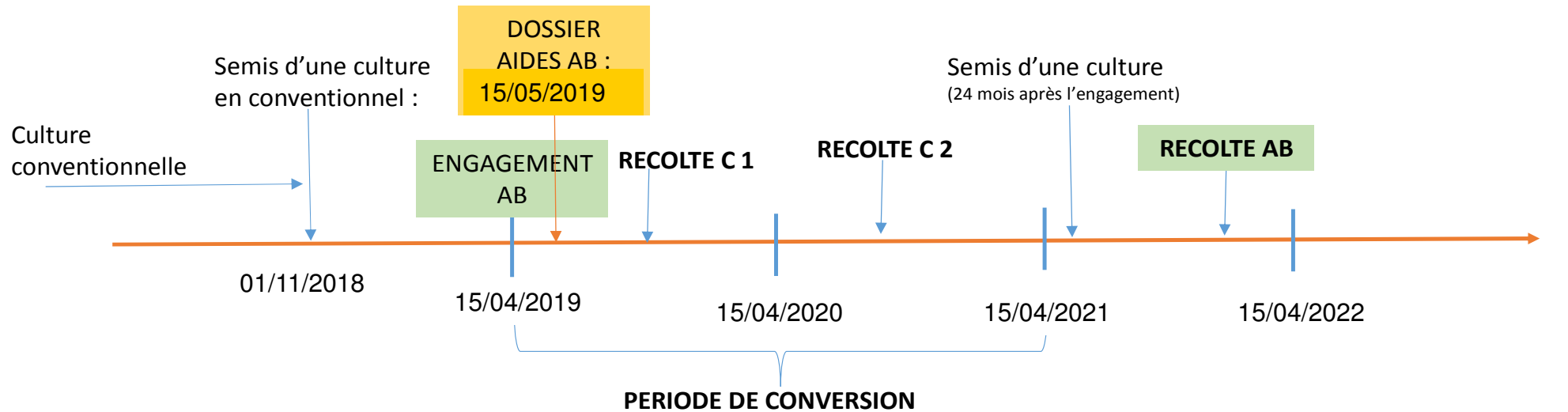
LES PRINCIPES DE LA CONVERSION

La conversion c'est :

- Une période de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique.
- L'agriculteur applique la réglementation de l'agriculture biologique mais ne peut valoriser ses productions
- → **2 ans pour les cultures annuelles**

LES PRINCIPES DE LA CONVERSION

ENGAGEMENT en AB au PRINTEMPS



RÈGLES DE CONVERSION

L'organisme certificateur :

- est renouvelé tacitement annuellement
- est payant de 300 à plus de 1000 €
- peut être changé = attention à bien garantir la continuité de la certification

L'engagement en bio :

- Renvoi en recommandé à l'Organisme Certificateur du contrat/devis signé et daté

ET

- Notification à l'Agence bio sur :
<https://notification.agencebio.org>

LES AIDES À LA BIO : 2017/2020

- Les aides MAB et CAB relèvent du second pilier de la PAC.
- Le crédit d'impôt bio = 3 500 €/ an, si aides PAC N-1 + Crédit d'impôt < 4000 €
- Le PCAE = permet l'achat de matériel pour la réduction des phyto : bonification de 5% pour les bio et dossiers prioritaires
- Bonification de l'aide à l'installation du conseil départemental : + 2000 €

Attention à la confusion...

On utilise le terme « engagement » au moment de votre conversion en AB, car vous vous engagez à respecter le cahier des charges AB et à être contrôlé par un Organisme certificateur.

On parle aussi d' « engagement dans une mesure CAB ou MAB », ce qui est différent. La totalité de votre ferme peut être engagée en AB sans pour autant avoir toutes les parcelles déclarées à la PAC dans une mesure CAB.

LES AIDES À LA BIO : 2015/2020

Catégories de couverts	Conversion AB	Maintien AB
Landes, parcours et estives associés à un atelier d'élevage	44 €/ha	35 €/ha
Prairies temporaires ou permanentes associées à un atelier d'élevage	130 €/ha	90 €/ha
Grandes cultures Prairies avec plus de 50% légumineuses à l'implantation et entrant en rotation avec des grandes cultures au cours de l'engagement Semences de céréales et protéagineux Semences fourragères	300 €/ha	160 €/ha
Viticulture (raisins de cuve)	350 €/ha	150 €/ha
PPAM 1 (plantes aromatiques et industrielles)	350 €/ha	240 €/ha
Cultures légumières de plein champ	450 €/ha	250 €/ha
Maraîchage Arboriculture Viticulture (raisins de table) PPAM 2 Semences potagères Semences de betterave industrielle	900 €/ha	600 €/ha

LES AIDES À LA BIO : 2017/2020

La Région a fixé les plafonds suivants pour les aides à la conversion :

- 18 000 €/exploitation/an.
- 21 000 € pour les nouveaux installés (avec ou sans DJA)
- 20 000 € en zone à enjeu eau

- Mixité autorisée

- Pour le maintien, plafond = 10000 € / exploitation pour les 100% bio et 1500 € pour les mixtes

- CAB et MAB : la transparence des GAEC s'applique

Pour des informations plus détaillées, contactez votre conseiller AB en département

NOS OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

→ « Guide conversion à l'Agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine »,

édité par



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •



NOS OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Les ressources de la CDA 47: www.ca47.fr

- Notre page web et notre newsletters
- Nos guides techniques : pruniers, pommiers, châtaigniers, apiculture, bovin lait...
- Nos bulletins techniques : bulletin GC bio, bulletin maraîchage bio...
- Journées d'information / tour de plaine...

Nos prestations :

- Conseil PAC
- Diagnostic technique et/ou économique en AB
- Diagnostic des pratiques en bio
- Appui technique en AB
- Diverses formations...

Les ressources d'Agrobio 47 et de la FRAB :

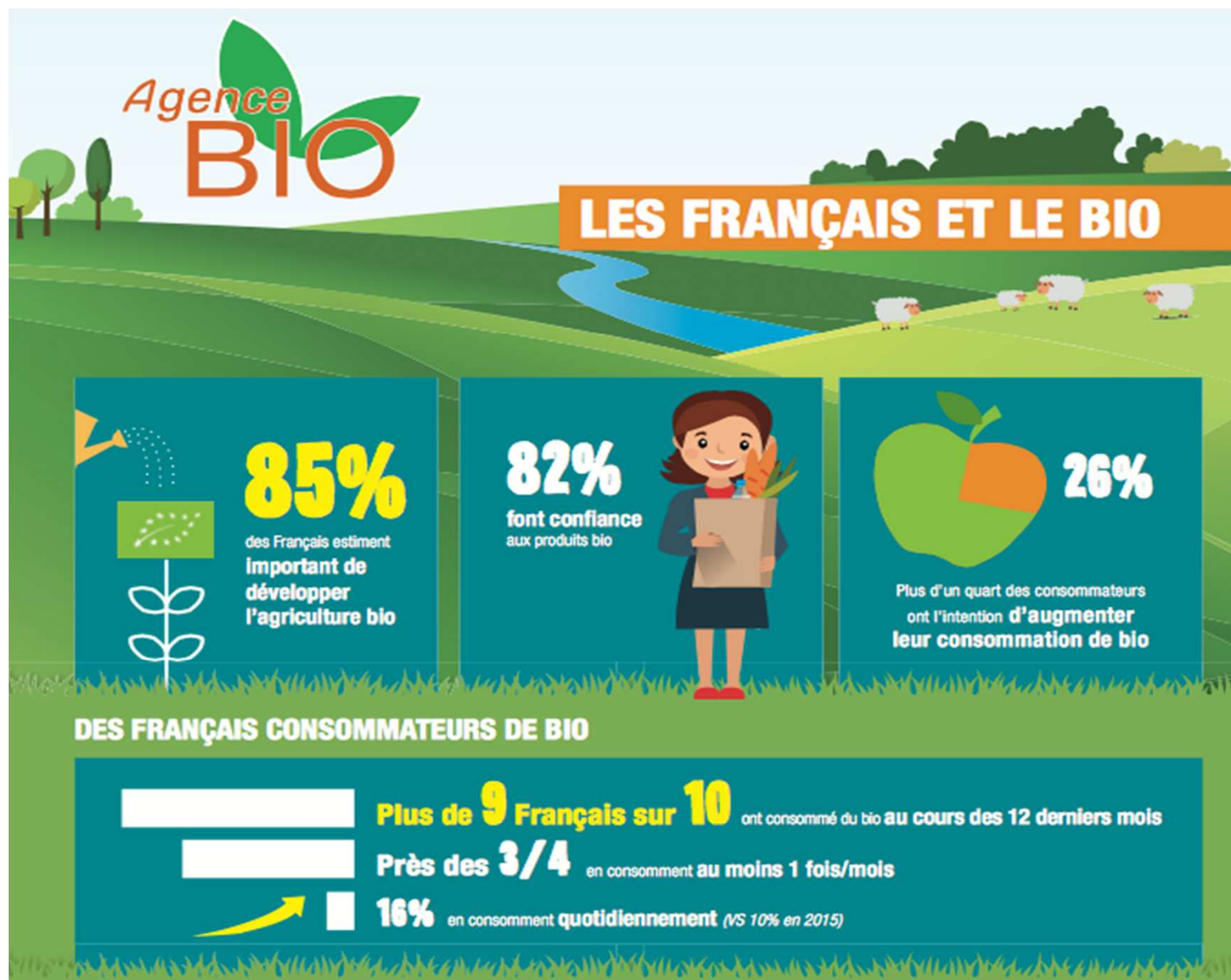
- nos pages web (www.bio-nouvelle-aquitaine.com / www.agrobio47.fr)
- nos newsletters

Nos actions :

- Nos journées bords de champs et journées filières
- Accompagnement à l'installation et à la conversion
- Diagnostics conversion (gratuit) et diagnostics technico-économiques
- Conseil technique
- Formations
- Mise en relation avec des circuits de vente locaux
- Référencement sur la carte des producteurs bio du département

LE MARCHÉ DES GRANDES CULTURES BIO : ZOOM SUR LES PROTÉAGINEUX

INTERBIO NA

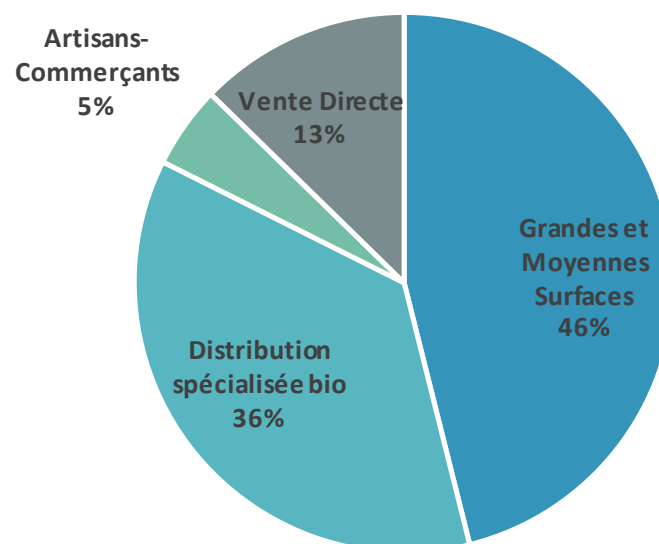


CONSOMMATION DES PRODUITS BIO: 8,2 MILLIARDS D'EUROS EN 2017

- ▶ 7,15 milliards en 2016 et +82% en 5 ans
- ▶ Croissance de +16% (léger retrait vs 2016 : +21,7%)
- ▶ Pourquoi? Meilleure diffusion des produits

Répartition des ventes de produits biologiques selon
les circuits de distribution en 2017 en France

Source : Agence BIO/AND-i 2018



CONSOMMATION DES PRODUITS BIO:

- ▶ Plus de 50% des ventes : produits frais
- ▶ Rayon épicerie 31%
- ▶ Fruits et légumes 17%
- ▶ Boissons alcoolisées 15%

- ▶ Nouvelles tendances:
 - Produits transformés, traiteur +34%
 - Jus de fruits +23%
 - Cidre et bières +26%
 - Vins + 21%

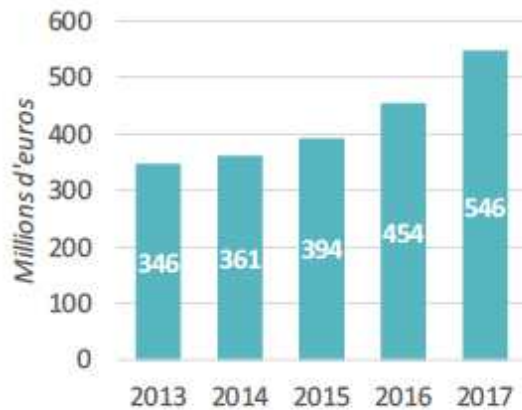
- ▶ 69% des produits bio consommés sont d'origine France

GRANDES CULTURES: LA CONSOMMATION

(Source : Agence BIO 2018)

Evolution de la consommation de produits de boulangerie par les ménages (en M€) de 2013 à 2017 en France

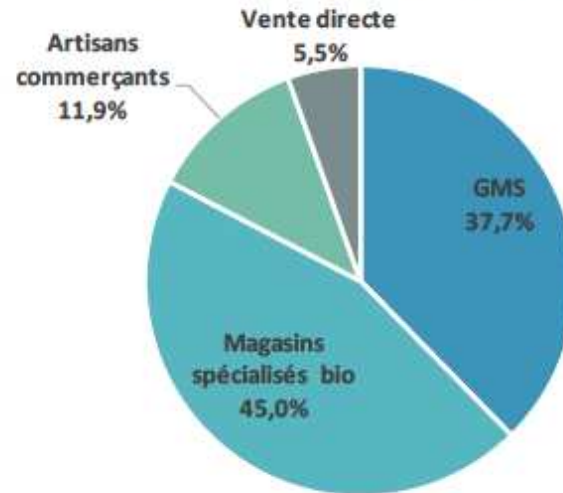
Source : Agence BIO/AND-i 2018



■ Boulangerie, pâtisserie fraîche

Répartition de la consommation de produits de boulangerie-pâtisserie bio des ménages par circuits de distribution (en M€) en 2017 en France

Source : Agence BIO/AND-i 2018



En Nouvelle-Aquitaine, on compte +18% de boulangeries nouvellement notifiées en 2017. Bien que la consommation française bio ait été tiré par la GMS en 2017, les consommateurs privilégient encore les magasins spécialisés bio pour les achats en boulangerie-pâtisserie bio.

Outre les produits de la boulangerie-pâtisserie, on note une augmentation de la demande de +22% pour l'épicerie, notamment due au succès du vrac, des céréales petit-déjeuner et des céréales d'accompagnement.

France:

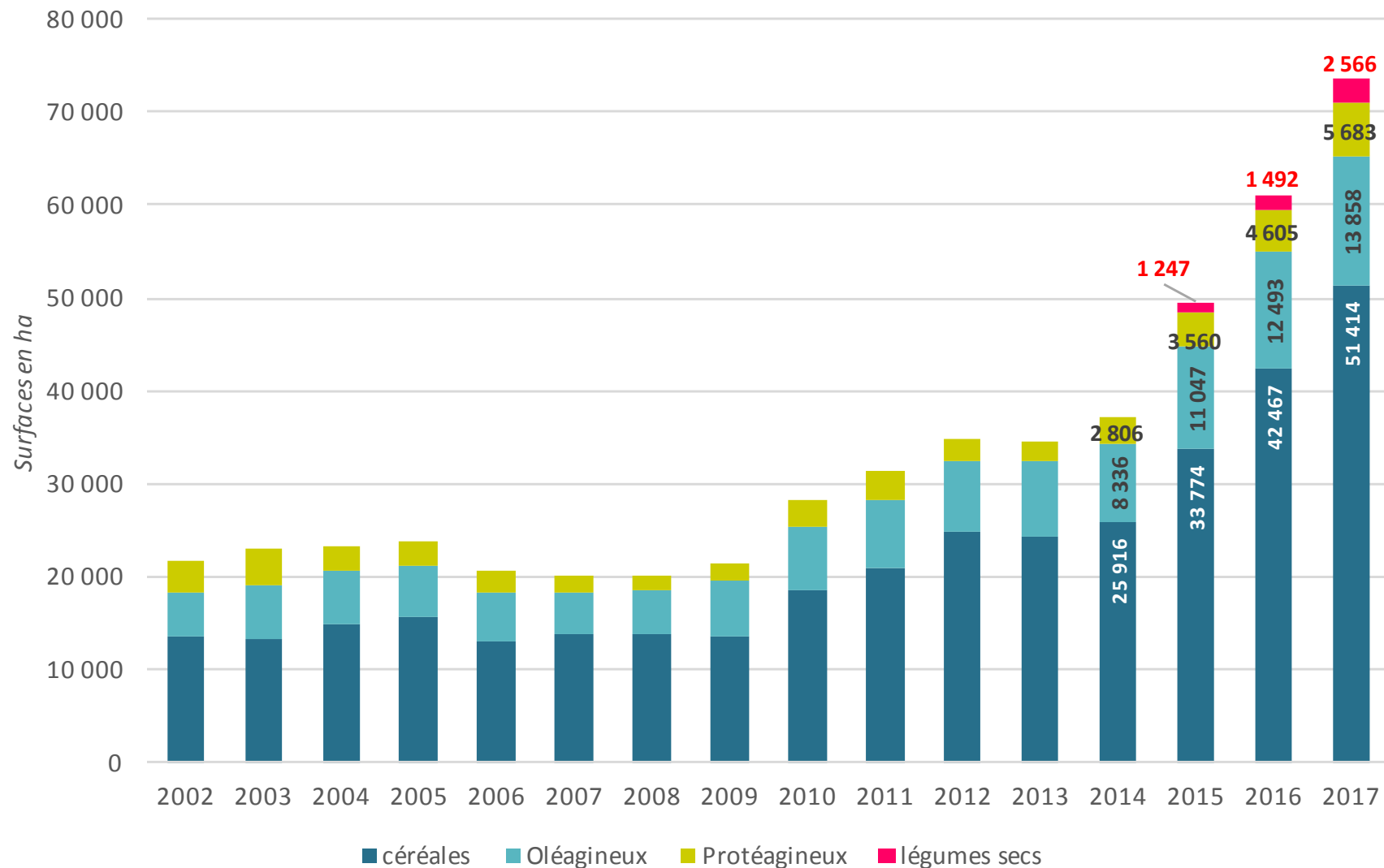
- 36 691 Producteurs (+13,6% vs 2016)
- 6,59% de la SAU en Bio
- 12 238 transformateurs (+15,5% vs 2016)
- 4 752 distributeurs (+18% vs 2016)
- La France dans l'UE:
 - 3° SAU
 - 2° marché bio

Nouvelle-Aquitaine

- 5 328 fermes bio (2° rang)
 - + 12% vs 2016
 - X 10 en en 20 ans
- 216 435 ha (3° rang)
 - +13,5% vs 2016
 - SAU 5,56% (contre 4,9% en 2016)
- 1 909 opérateurs aval (4° rang)
 - + 16% vs 2016

EVOLUTION, SURFACES GC EN RÉGION

Evolution des surfaces de grandes cultures certifiées et en conversion entre 2002 et 2017 en Nouvelle-Aquitaine



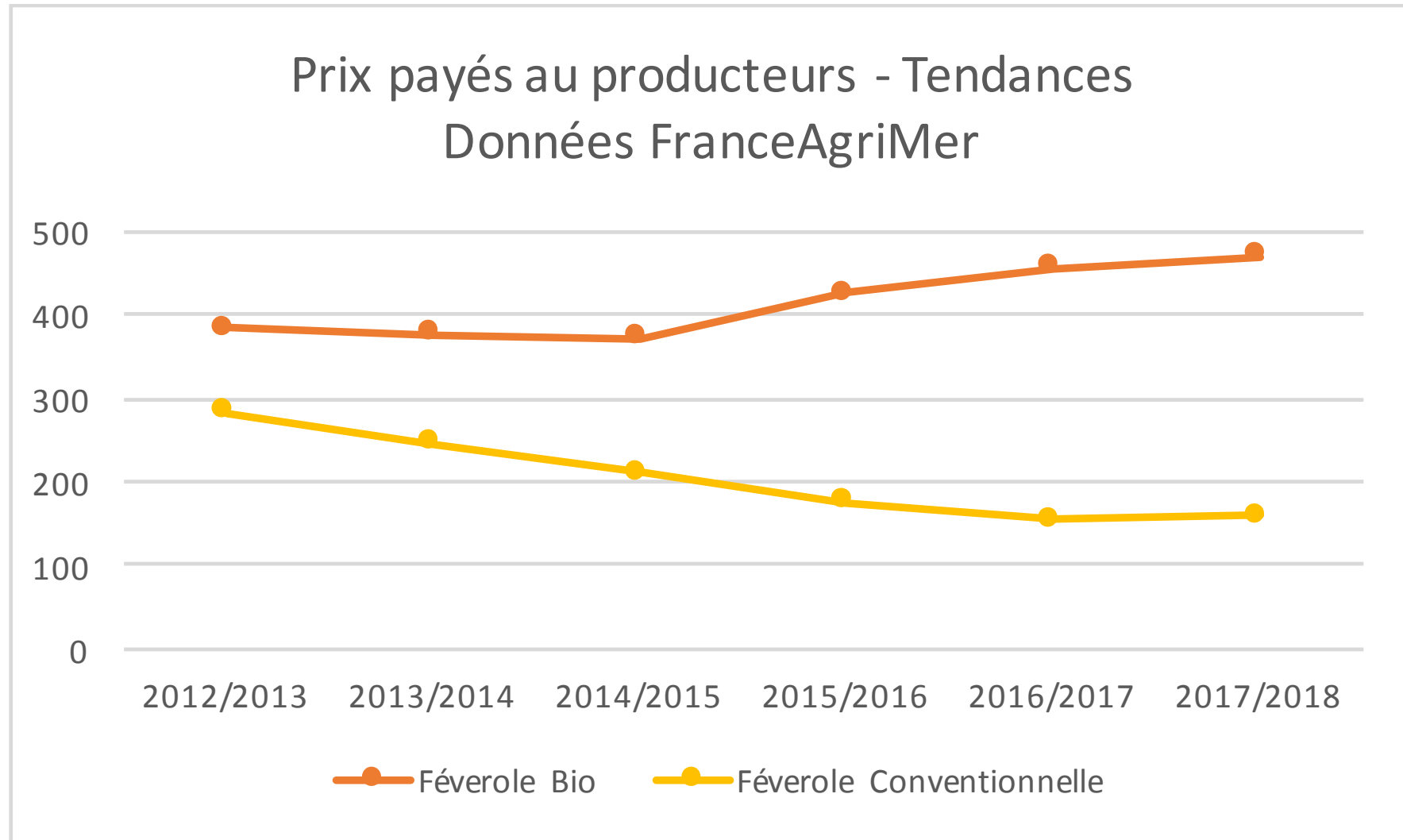
BILAN PRÉVISIONNEL 2018/2019 FRANCEAGRIMER

(ESTIMATION SUR LA BASE DES DONNÉES AU 1/09)

	Evolution collecte	Prévi % Import	Evolution utilisation FAB + Meunerie	Evolution Autres utilisations	Evolution Stocks
Blé tendre	-19%	36%	18%	-35%	-22%
Orges	-18%	31%	22%	-29%	-19%
Triticale	-30%	13%	-6%	-47%	-45%
Féverole	-23%	1%	1%	-41%	-5%
Pois	4%	7%	37%	4%	-18%

	Utilisation meunerie +FAB	Utilisation Semences	Utilisation autres (surtout vente directe et éleveurs et export)
Blé tendre	95%	2%	4%
Orges	77%	3%	20%
Triticale	88%	5%	7%
Féverole	81%	5%	15%
Pois	76%	5%	19%

TENDANCES PRIX FÉVEROLE BIO VS CONVENTIONNELLE



GRANDES CULTURES : LA CONJONCTURE

- Atouts:
 - Investissement des opérateurs de la filière dans de nouveaux outils
 - Répondre à la demande
 - Absorber les nouvelles productions
 - Politique de contractualisation
 - Recherche de matière première bio et française

ACTEURS DE LA FILIÈRE

- ▶ Pour une filière sécurisée :

contractualiser avant semis:

- ▶ Pour le producteur: Sécurisation de sa production, semis des variétés demandées par le client, garantie d'achat
- ▶ Pour le collecteur: Sécurisation des approvisionnements

-> Idéalement, contractualisation sur plusieurs années pour une vision à long terme.

LES OPÉRATEURS



- ▶ Terres du Sud - Sda
- ▶ Agri Agen
- ▶ Agribio Union
- ▶ Ets Beugeard
- ▶ Alliance Bio
- ▶ Biogascogne
- ▶ Sodepac

TABLE RONDE AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le mois
de la bio
2018

Le mois
de la bio
2018

www.moisdelabio.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

